N°2

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance

du 18 mars 2019

Le lundi 18 mars 2019 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 12 mars 2019, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BERTHOUT	M. CASANOVA	Mme GABADOU
Mme HAUTVAL	M. ISARE	Mme KALOUSTIAN
Mme LEMARDELEY	M. SOPPELSA	M. TIBERI

M. AUDOUIN arrive lors de la mise en discussion du point deux, il n'a donc pas voté pour le premier point.
M. BAETCHE arrive lors de la mise en discussion du point trois, il n'a donc pas voté pour les deux premiers points.
Mme COHEN-SOLAL et Mme STOPPA-LYONNET arrivent lors de la mise en discussion du point quatre, elles n'ont donc pas votées pour les trois premiers points.

Absente : Mme LAINGUI.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 05 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour définitif :

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal du 22 janvier 2019.

3 - Subventions (480.000 euros), convention et avenant à convention avec les lieux de création et de diffusion (5e).

4 - Subventions (37.000 euros) à trois associations œuvrant aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration (5e et 19e arrondissements) et signature d'une convention.

5 - Subventions (18.700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

6 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Les Villages de Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2018 (5e).

7 - Lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (5 054 euros), subventions d'équipement (260 660 euros) et subventions pour travaux d'entretien (27 429 euros).

8 - Divers collèges publics-Dotations 2018 (146 673 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

9 - Collèges publics Parisiens - Dotations de fonctionnement (20 663 euros), subvention d'équipement (2 239 120 euros), subventions pour travaux (155 414 euros).

10 - Collèges publics parisiens – Subvention (1 323 065 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

11 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

12 - Avenant n°3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.

13 - Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité.

14 - Mise à disposition d'un local au profit de l'association "I/O Gazette éphémère des festivals" au 12 rue de Mirbel (5e), fixation de loyer et attribution d'une aide en nature.

15 - COMMUNICATION - Mise en œuvre du projet « + de nature en Ville » du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements.

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que M. Jacques SOPPELSA, Conseiller du 5e arrondissement, soit désigné secrétaire de séance.

M. Jacques SOPPELSA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2019.

Mme Florence BERTHOUT soumet le procès-verbal du 22 janvier 2019 pour approbation.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2019 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

III – 2019 DAC 20 - SUBVENTIONS (480 000 EUROS), CONVENTION ET AVENANT À CONVENTION AVEC LES LIEUX DE CRÉATION ET DE DIFFUSION (5E).

Mme BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement :

La convention relative à la mise à disposition des salles du conservatoire municipal Gabriel Faure a été retirée pour une question de non-communication de pièces. Le dossier était incomplet. Il s'agit à ce stade d'un problème de dossier.

Je cède la parole immédiatement à notre collègue Pierre Casanova pour que vous nous rapportiez la DAC 20 qui concerne un certain nombre de subventions, conventions et avenants avec deux lieux de création et de diffusion dans le cinquième arrondissement qui sont le théâtre de la Marionnette et le Centre d'Arts et de Culture de la rue Broca.

M. CASANOVA, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement :

Merci madame la maire, mes chers collègues, il s'agit de deux institutions, le mot n'est pas faible, que vous connaissez évidemment depuis longtemps et que nous soutenons les uns et les autres avec constance depuis de nombreuses années.

L'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soutenir aujourd'hui est de s'inscrire dans cette parfaite continuité, à la fois dans l'intention, mais même dans le quantum puisque le projet de subvention qui vous est soumis porte pour le théâtre de la Marionnette sur une subvention d'environ 480 000 euros tout à fait dans la droite ligne de l'an passé. S'imputerait sur elle, 255 000 euros déjà versés d'acompte et 30 000 euros qui seront attribués au centre d'Arts et Culture de la rue Broca, ce qui nous amène à un total effectif réel de 225 000 euros pour le théâtre de la Marionnette et comme je l'ai dit de 30 000 euros pour le centre d'Arts et de Culture de la rue Broca. Je n'ai pas besoin de présenter ces deux belles institutions ni même de résumer les raisons pour lesquelles je suis favorable à l'octroi de ces subventions.

Mme BERTHOUT :

C'est une délibération un peu classique et nous soutenons évidemment le théâtre de la Marionnette. Une partie des spectacles de fin d'année qui sont offerts par la mairie pour les maternelles de notre arrondissement, l'intégralité de ces spectacles cette année était consacrée au théâtre Mouffetard. Cela a donné entièrement satisfaction.

Mme KALOUSTIAN, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement :

Je voulais rappeler tout simplement que dans quelques semaines, le 8 avril, en partenariat avec le théâtre des Arts et de la Marionnette de la rue Mouffetard, un événement est organisé, une rencontre santé, dont le thème principal évidemment est autour de la maladie d'Alzheimer et des problématiques de la mémoire, le diagnostic, que peut-on faire et que doit-on faire ? Le support est une pièce de théâtre qui est mise au programme du théâtre Mouffetard. Viendront donc deux personnes très spécialisées qui sont d'une part le docteur Vergès-Cousin, médecin gériatre de la maison des aînés et des aidants qui parlera de la démarche et de l'importance du diagnostic, la maladie, ses symptômes, son évolution et comment accompagner les personnes malades dans la vie quotidienne par Judith Mollard Palacios expert psychologue de l'association Alzheimer. C'est tout ce que je voulais dire. Cela se passe de 15 h à 16 h 30. Ensuite, il y aura un échange avec la salle.

Mme BERTHOUT :

Bravo pour cette belle initiative. Nous passons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 11 Pour : 10 Abstention : 1

Je vous remercie.

IV – 2019 DAC 250 - SUBVENTIONS (37 000 EUROS) À TROIS ASSOCIATIONS ŒUVRANT AUX ACTIONS CULTURELLES EN FAVEUR DES CULTURES ÉTRANGÈRES ET DE L'INTÉGRATION (5E ET 19E ARRONDISSEMENTS) ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

Je cède de nouveau la parole à Pierre Casanova.

M. CASANOVA :

Nous avons une sorte de bouquet qu'il nous est proposé d'approuver. Il s'agit en un seul projet de délibération d'approuver le versement d'une subvention à une association dont le siège est dans le 19e arrondissement qui touche les gens du voyage, d'une deuxième qui est dans le 1er arrondissement qui est joliment dénommée Coup de Soleil et qui vise à l'organisation d'un salon Maghreb Orient des livres. Troisièmement ce qui nous touche pour le coup plus directement et pas seulement géographiquement, l'association de la bibliothèque russe Tourgueniev, que nous connaissons bien, que nous apprécions et respectons depuis longtemps.

Le montant de la subvention qui bénéficierait à cette belle institution qui a plus de 50 000 volumes autour de l'histoire, mais aussi de la littérature, la poésie, la philosophie et la politique russe, vous savez notre attachement plus généralement à la langue russe, à la civilisation et à la culture russe, puisque nous accueillons chaque année le salon russe et de la russophonie, le montant de cette subvention de 13 000 euros est dans la droite ligne des subventions déjà octroyées les trois dernières années. Nous noterons qu'il n'y a pas d'inflation compensée dans le montant de cette subvention. Pour les mêmes raisons que précédemment, connaissant et appréciant déjà bien cette association, je vous propose mes chers collègues d'approuver ce projet de délibération.

Mme BERTHOUT :

On ne dira jamais assez combien la culture russe est à l'honneur dans notre 5e arrondissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie. J'ajoute qu'il y aura beaucoup de partenariats avec les établissements que nous venons de mentionner. Ils seront partenaires du Festival Quartier du Livre qui aura lieu du 15 au 22 mai prochain, festival évidemment auquel chacune et chacun d'entre vous est convié. Il y a pratiquement 300 événements entre les signatures, les conférences, etc. Donc, vous avez le choix.

V- 2019 DAC 474 - SUBVENTIONS (18 700 EUROS) AUX DIX-NEUF COMITÉS D'ARRONDISSEMENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE.

Je cède maintenant la parole à Alexandre BAETCHE qui est arrivé à point nommé.

M. BAETCHE, Conseiller du 5e arrondissement :

Madame la maire, mes chers collègues, il s'agit de la subvention annuelle habituelle du comité du 5e de la FNACA. Je vous demande de la renouveler, puisqu'elle n'a pas changé depuis l'année dernière. J'avais signalé en 2018 à l'Hôtel de Ville qu'elle avait baissé, puisqu'elle était de 1 300 euros en 2016 et 2017 contre 1 200 euros l'année dernière et cette année.

Je trouve que pour ce genre d'associations le montant ne devrait pas baisser. Cela dit, je vous demande d'approuver cette délibération.

Mme BERTHOUT :

Merci cher Alexandre BAETCHE, je suis d'accord avec vous. Franchement, c'est mesquin, parce que pour cent euros des fois... On essaie de les accueillir et donc de les accueillir en les aidant un peu à la mairie aussi, parce que c'est un peu compliqué pour eux. Voilà, mais j'imagine que tout le monde est favorable à cette subvention qui permet évidemment d'effectuer un travail de mémoire, je devrais même dire notre devoir de mémoire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie.

VI – 2019 DAE 105 - SUBVENTION (5 000 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES VILLAGES DE MOUFFETARD POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2018 (5E).

Je cède la parole à Benjamin ISARE.

M. ISARE, Adjoint à la maire du 5e arrondissement :

Merci madame la maire, mes chers collègues. Cette délibération vise à attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association que nous connaissons bien tous, les Villages de Mouffetard qui est l'association de commerçants du haut de la rue Mouffetard, dans le cadre des dépenses qui ont été utilisées pour les illuminations de Noël de 2018. Pour une fois, cette subvention correspond à quasiment 25 % des dépenses engagées. Le cabinet a entendu ma demande pour revaloriser un petit peu cette subvention et je m'en réjouis.

Je vous demande donc de donner un avis favorable pour l'octroi de cette subvention de 5 000 euros.

Mme BERTHOUT :

Merci de vous être battu pour cette rallonge. Nous avions déjà mentionné lors de notre dernier conseil d'arrondissement que c'était franchement insuffisant. Ces mille euros supplémentaires sont très importants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie. J'en profite pour féliciter Benjamin ISARD pour sa permanence « Atout commerce » qui permet aux nouveaux commerçants de venir à la mairie pour obtenir tous les renseignements qu'ils souhaitent le lundi. Je cède maintenant la parole à Corine GABADOU qui va nous rapporter la DASCO qui concerne un certain nombre de nos lycées, très précisément d'ailleurs Monod et de Néhou, lycée d'enseignement commercial et technique.

VII - 2019 DASCO 19 - LYCÉES MUNICIPAUX - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (5 054 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (260 660 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN (27 429 EUROS).

Mme GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement :

Merci madame la maire. La DASCO 19 concerne effectivement des dotations complémentaires de fonctionnement. Le lycée Jacques Monod a obtenu 7 510 euros pour un vidéo projecteur interactif, un mobilier et matériel pour intendance et salle des professeurs, un serveur informatique. D'autre part, le lycée Lucas de Néhou pour un matériel pour l'éducation physique, la musculation, les vestiaires pour l'EPS et la cabine de sablage. Ils ont obtenu 12 550 euros.

Je vous demande de voter favorablement pour cette dotation.

Mme BERTHOUT :

Ce sont des subventions importantes. J'en profite pour vous dire que ce week-end le lycée Jacques Monod faisait ses journées portes ouvertes, qu'il y avait beaucoup d'élèves, de parents qui étaient là pour les accompagner et que je suis époustouflée par la préparation, notamment aux métiers de service dont nous avons de plus en plus besoin, aux métiers d'assistante, aux métiers dans les crèches également. Métier d'aide-soignant aussi, infirmiers... Enfin on ne prépare pas aux métiers d'infirmier, mais ce sont les préparations du BAC qui vont ouvrir sur tous ces métiers-là, avec un excellent proviseur.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie. C'est la première fois et c'est une grande première, nous allons passer à notre conseil d'arrondissement une DASCO 21 qui concerne les divers collèges publics au titre du fonds commun départemental. Comme vous le savez, la Ville et le département ne font plus qu'un depuis le 1er janvier et avant nous n'avions pas à connaître à ce conseil d'arrondissement des dotations qui étaient attribuées au titre du département, mais uniquement au titre de la commune Ville de Paris.

VIII – 2019 DASCO 21 - DIVERS COLLÈGES PUBLICS-DOTATIONS 2018 (146 673 EUROS) AU TITRE DU FONDS COMMUN DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT

Je cède la parole à Corine GABADOU.

Mme GABADOU :

Merci madame la maire. Le Département de Paris a institué un fonds commun départemental des services d'hébergement qui mutualise certaines dépenses des quarante collèges parisiens. Nous sommes concernés par le collège Pierre Alviset pour remplacement de l'évaporateur de la chambre froide positive. C'est un réfrigérateur d'après ce que j'ai pu comprendre, pour la somme de 2 828 euros.

Mme BERTHOUT :

Ce n'est pas très cher. Évidemment, il s'agit des dépenses des collèges parisiens qui disposent d'un service autonome de restauration. Je le précise. C'est au titre de cela qu'une subvention a été attribuée en l'espèce au collège Alviset.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie.

IX – 2019 DASCO 24 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT (20 663 EUROS), SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT (2 239 120 EUROS), SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (155 414 EUROS).

Je continue avec Corine GABADOU, c'est un festival, DASCO 24, collège public parisien. Ce sont des dotations de fonctionnement, subventions d'équipement et subventions pour travaux attribuées à cinq de nos collèges.

Mme GABADOU :

Effectivement, il s'agit du collège Henri IV, des tablettes tactiles pour classes mobiles, accessoires pour physique chimie, vidéo projecteur interactive pour arts plastiques, ordinateur portable pour un montant de 19 730 euros. Ensuite, le collège Lavoisier, 15 postes d'ordinateur pour la technologie, 20 tablettes tactiles pour les salles de classe pour un montant de 13 730 euros. Le collège Pierre Alviset pour un mobilier équipement pour infirmerie, rideaux occultants pour salles de classe, ordinateurs pour un montant de 22 060 euros, le collège Raymond Queneau pour des casiers pour élèves, un mobilier pour salle de classe et intendance, équipement informatique pour un montant total de 18 360 euros et le collège Rognoni, un piano et trente chaises pour musique pour un montant de 11 640 euros.

Je demande évidemment de voter favorablement.

Mme BERTHOUT :

Cela correspond à leur demande.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie.

X – 2019 DASCO 31 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS – SUBVENTION (1 323 065 EUROS) AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES ET DU BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN.

Mme BERTHOUT :

La DASCO 31 concerne deux subventions d'équipement au collège Raymond Queneau. Elles font suite au dispositif de budget participatif qui a été mis en place à l'échelle des collèges parisiens qui incitent les élèves à choisir directement un projet pour leur établissement. Donc, deux projets d'équipements ont été choisis.

Mme GABADOU :

Au collège Raymond Queneau, il a été choisi un laboratoire des langues pour un montant de 40 000 euros.

Mme BERTHOUT :

Il y a une première chose, c'est un collège numérique. C'est l'installation d'un laboratoire des langues, mais ça, c'est dans le cadre du collège numérique. Il s'agit de les doter de tablettes. C'est un logiciel d'apprentissage des langues.

Le deuxième projet est un collège sportif. Il s'agit d'installer un certain nombre d'équipements qui vont permettre la pratique de sports collectifs. Dedans nous allons retrouver le football, le handball, le basketball. Ce

sont deux jolis projets pour Raymond Queneau. Tout ceci pour une somme de 40 000 euros globalement. J'avoue ne pas avoir en tête la répartition entre l'un et l'autre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie.

XI – 2019 DEVE 36 - MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE SUBVENTIONNEMENT EN NATURE SOUS FORME DE DISTRIBUTION DE LARVES DE COCCINELLES ET DE CHRYSOPES AUX PARISIENNES ET PARISIENS.

Je cède la parole à Hélène HAUTVAL qui va nous rapporter la DEVE 36. Délibération très attendue sur la distribution de larves de coccinelles et de chrysopes.

Mme HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement :

Je vous rappelle que depuis le 1er janvier 2019, conformément à la loi Labbé, il est interdit aux particuliers d'acheter et d'utiliser des produits phytosanitaires de synthèse. Plusieurs moyens sont mis en œuvre à Paris, entre autres un guide pédagogique est accessible sur Paris.fr. Il y a des points de collecte qui existent pour récupérer les produits que vous pourriez encore avoir aujourd'hui avec vous. Nous avons deux collectes possibles dans le 5e arrondissement à l'aide de tri mobile le deuxième mardi du mois et le quatrième vendredi du mois. Pour le deuxième mardi du mois, cela se déroule en bas de la rue Mouffetard et le quatrième vendredi du mois, place Maubert.

Enfin, une opération de sensibilisation aux insectes auxiliaires et donc de distribution auprès du public de larves de coccinelles et de chrysopes. Les spécimens qui ont été choisis cette année, le même que l'année dernière pour la coccinelle puisque c'est l'Adiala Bipunctata. Pour les chrysopes cette année, nous aurons des chrysopa carnea, la traduction est comme vous le savez tous au sein de ce Conseil d'arrondissement demoiselle aux yeux d'or. La dépense correspondante est de 8 400 euros et je vous propose de voter pour.

Mme BERTHOUT :

Ils sont aux yeux d'or, donc ce n'est pas cher. J'imagine que tout le monde est favorable. On sourit, on ne perçoit pas toujours l'intérêt de cela. Je fais un petit rapprochement à cette opération, j'aurais aimé que cela s'accompagne dans les mairies d'une opération de sensibilisation, y compris à l'échelon des collaborateurs, des fonctionnaires. Cela se passe en dehors de la mairie et je trouve, après tout, dans la mairie, il y a des espaces végétaux qui sont encore très insuffisants, de mon point de vue, mais cela mérite quand même un peu de sensibilisation. On ira dans les rues pour aller chercher nos larves.

M. BAETCHE :

Je suppose que ceci est vraiment très bien, montrant que le glyphosate ici n'est pas le bienvenu. Mais je voudrais signaler que ce n'est pas depuis aujourd'hui que l'on se préoccupe de mettre des coccinelles, etc. pour éviter le glyphosate et que l'on sort, c'est depuis Jacques Chirac et Jean Tiberi. Jacques Chirac est le premier à avoir mis du fumier dans les jardinières de Paris, action poursuivie par Jean Tiberi. Ce qu'il se passe aujourd'hui n'est jamais qu'une resucée de choses déjà faites. Il ne faut pas que l'on ait l'impression que c'est une œuvre de la majorité actuelle de l'Hôtel de Ville, ce n'est pas le cas.

C'est pareil pour les voitures électriques. Je peux aller vous chercher le magazine de 1919. Cela fait cent ans que le Bon Marché avait une flotte de camionnettes de livraison électrique, que les autobus Renault circulaient dans Paris électrique, qu'il y avait des camions électriques et donc il faut éviter de penser mesdames, messieurs, que c'est une innovation. C'est un très vieux progrès qui a été liquidé pour des raisons que vous pouvez imaginer. Cela s'appelle des lobbies.

Mme BERTHOUT :

Merci, mais le fumier fait référence à l'engrais. On a du mal d'ailleurs à avoir aujourd'hui du bon engrais. Les chrysopes et les coccinelles, si je puis me permettre, ce n'est pas sur le terrain de l'engrais, le fumier c'était sur le terrain de l'engrais.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie.

XII – 2019 DFA 17 - AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE DES ESPACES PUBLICS PARISIENS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DES COLONNES ET DE MÂTS PORTE-AFFICHES DU 27 OCTOBRE 2005.

Mme HAUTVAL :

Cette première DFA 17 est juste un avenant concernant une première délibération, la DFA 5 qui a été adoptée le 19 février en Conseil de Paris qui concernait le remplacement du mobilier de mâts et porte-affiches. Cet avenant prévoit la prolongation de la convention initiale qui devait s'arrêter le 26 avril 2019 et qui sera prolongée jusqu'au 26 octobre 2019.

Mme BERTHOUT :

Juste sans vous abreuver de chiffres, 550 colonnes et 700 mâts porte-affiches. Je rappelle que l'appel d'offres avait dû être lancé, parce que la sécurité juridique de la consultation n'était pas garantie, parce qu'il manquait une délibération du Conseil de Paris interdisant le non-cumul de la redevance avec la taxe sur la publicité extérieure, mais c'est assez courant hélas dans les appels d'offres. La redevance générée par cet avenant est de 2 500 000 euros. Elle ne compense pas, tant s'en faut, les pertes de recettes qui sont liées au retard du nouveau marché.

On n'a pas voulu faire sur le plan juridique ce que l'on avait proposé. Les recettes liées au retard du nouveau marché sont estimées à 3 500 000 euros, il manquera hélas un million d'euros. Le déploiement du nouveau mobilier sera achevé normalement à la fin de cette année. Un avenant est donc nécessaire pour poursuivre l'exploitation. Avis favorable, mais avec tout le petit historique rapide que je vous ai fait sur les bévues juridiques de cette affaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 Pour : 12 Abstention : 1

XIII – 2019 DFA 18 - CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES RELATIVE À LA CONCEPTION, LA FABRICATION, LA POSE ET L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION À CARACTÈRE GÉNÉRAL OU LOCAL SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ.

Mme HAUTVAL :

Il s'agit de la signature d'un contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobilier urbain d'information à caractère général ou local supportant de la publicité. Ce sont des affiches sur pieds en fait. Il n'y a pas de publicité effectivement depuis un an sur ces dispositifs, car le contrat passé avait été jugé non conforme. Cette délibération concerne le résultat de

l'appel d'offres. Je rappelle donc que c'est une concession de services et que le concessionnaire sera chargé de la conception, donc de la fabrication, de la pause et de l'entretien des 1 630 mobiliers. La durée du contrat est de cinq ans à partir de la date d'installation du premier mobilier. À l'issue du contrat, la Ville deviendra propriétaire des mobiliers, de leur aménagement et des droits de propriété intellectuels y afférant.

Une nouveauté dans ces mobiliers, c'est la possibilité d'accueillir des dispositifs de télécommunication, d'antennes ou de capteurs qui permettront d'accueillir des nouvelles technologies d'information et qui permettront de rendre la Ville encore plus communicante. Les 1 280 emplacements de mobilier de deux mètres carrés existants actuellement sur pied seront remplacés à l'identique. En revanche, les mobiliers de 8 mètres carrés seront remplacés par d'autres, plus petits de 2 mètres carrés, puisque c'est désormais interdit par la loi. Deux critères principaux ont été considérés pour cet appel d'offres, un critère financier et un critère de qualité et de gestion des mobiliers et de leur exploitation.

Trois candidats pour cet appel d'offres, Clear Chanel France, Extérion Média et Somupi. Au niveau du critère financier, c'est Clear Chanel qui a remporté la mise, leur offre étant considérée comme excellente. Moyennement satisfaisante pour ce qui concernait Extérion Média et très satisfaisante pour le candidat Somupi. Pour ce qui concerne le deuxième critère, les offres ont été considérées comme équivalentes. Sur l'analyse de tous ces critères, c'est le Clear Chanel France qui a été choisi. Il est précisé qu'une ligne unique de mobilier bas est proposée. Comme je le disais, les 1 280 emplacements seront remplacés à l'identique. Les grands seront remplacés avec des dispositifs plus réduits. Ils ont choisi des codes esthétiques dans un esprit plus aérien, ce qui me convient parfaitement. Les déposes auront lieu les semaines 25 et 26 pour ce qui concerne le cinquième arrondissement et les installations les semaines 33 et 34. Voici à peu près ce que cela peut donner au niveau des mobiliers.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

Mme BERTHOUT :

Je ne veux pas en rajouter, mais quand même. Je voudrais juste rappeler deux choses dans le monde kafkaïen juridique de la Ville.

Je n'en ai pas rajouté sur le précédent, mais si l'on en est là, c'est, parce que le dossier a été frappé d'une double annulation par le Conseil d'État. Ce n'est quand même pas une bagatelle. Il y a eu une première annulation qui est intervenue en septembre 2017. Le contrat comprenait l'exploitation d'écran numérique et que l'écran numérique, là encore je l'avais dit à l'Hôtel de Ville à d'innombrables reprises, je n'étais pas la seule, je vous l'accorde, mais le contrat, l'exploitation d'écrans numériques, c'était tout simplement interdit par le règlement local de la publicité. Que l'on veuille ou que l'on ne veuille pas, il y a des règles de droit en France. Quand on a un règlement local de publicité qui interdit, soit on adapte le règlement de publicité, soit on adapte le marché que l'on est en train de lancer. Et puis il y a eu une deuxième annulation qui est intervenue en février 2018, parce que figurez-vous que le contrat provisoire que nous avions imaginé le temps de relancer le marché principal, celui-là n'avait pas été précédé d'un appel à la concurrence. C'est quand même absolument incroyable. Je peux vous dire que si l'on faisait cela dans une mairie d'arrondissement, je pense que l'on se ferait... Donc, il y a ces deux choses-là qui ont été faites. Donc, il y a la double annulation du Conseil d'État, résultat des courses, depuis le 31 décembre 2017, les panneaux publicitaires ne sont pas exploités.

On peut être en total désaccord sur le fond, ce que je comprends tout à fait sur l'exploitation de contrats publicitaires, ici je parle du droit et de l'argent à un moment donné que la Ville est censée retirer de l'exploitation de ces contrats publicitaires et la perte de redevance pour les finances municipales a été estimée à peu près à 40 millions d'euros, c'est-à-dire une bagatelle quand je vois que pour avoir parfois 5 000 euros sur un bout d'aménagement il faut se bagarrer pendant des semaines. Je rajouterai enfin qu'Hélène nous a dit tout à l'heure que la concession était attribuée à Clear Chanel France qui va donner, au terme d'un appel d'offres qui respecte enfin les règles de droit, une redevance garantie qui va être de 34 millions d'euros, tu nous l'as rappelé, contre précédemment 32 millions d'euros.

Les services de la Ville nous ont expliqué pendant des semaines et des semaines qu'il était tout à fait illusoire d'espérer plus et que sans doute le gain que l'on pourrait tirer de cette affaire-là se situerait autour de 24 millions d'euros. Cela me rappelle lorsque j'avais relancé une grosse délégation de service public où là Bercy, pour un certain nombre de raisons, m'expliquait qu'il était tout à fait illusoire de passer d'une redevance de DSP d'un million d'euros à 1 800 000 euros. Il suffit de s'appuyer simplement sur une étude à peu près sérieuse des marchés et surtout de faire jouer la concurrence. Lorsque l'on ne veut pas faire jouer la concurrence, évidemment cela ne marche pas. Donc, le règlement local de publicité, je crois, ne permet pas le déploiement d'écrans numériques. Donc, sa prochaine révision ne sera pas achevée avant la fin de cette mandature. Pour autant, le mobilier comporte les réserves nécessaires pour déployer les écrans lors du prochain contrat. On a bien compris que c'est lors du prochain contrat.

Donc, tout cela concerne la fin de la mandature, enfin le début de la prochaine mandature. Le contribuable parisien aura perdu 40 millions d'euros.

M. AUDOIN, Conseiller du 5e arrondissement :

Merci madame la maire. Sans surprise, je vais voter contre cette délibération. Vous connaissez tous de longue date la position très constante des écologistes en matière de présence, même d'intrusion de la publicité dans l'espace public. Je pense que Paris, somme toute, s'est assez bien porté, nous avons tous fort bien vécu en l'absence de publicité placardée un peu partout dans la Ville. Il paraîtrait tout à fait possible de poursuivre ainsi. Je vous rejoins sur les alertes non suivies des faits qui avaient été adressées à l'exécutif de la Ville, puisque les écologistes également avaient souligné l'incohérence entre l'appel d'offres initial et le système proposé et l'on en a vu les conséquences. Ce que je trouve extrêmement choquant dans cette affaire, c'est qu'alors que le RLP interdit la publicité numérique, on crée un appel d'offres qui demande explicitement de prévoir les emplacements pour faire de la publicité numérique.

C'est assez curieux d'anticiper une révision du RLP, d'autant plus qu'une partie de la majorité municipale y est radicalement opposée. Il y avait également quelques petites incongruités ou quelques surprises. Par exemple, le fait qu'il fallait absolument que la Ville de Paris se dote d'un mobilier qui n'a jamais été vu ailleurs, c'est écrit en toutes lettres, noir sur blanc dans l'appel d'offres. Vous voyez bien que dans toute cette affaire, c'est manifestement la poursuite forcenée de la rentabilité financière qui est privilégiée aux dépens à la fois duel contre le consumérisme et simplement du bon sens. Et donc, je m'opposerai à cette délibération.

Mme HAUTVAL :

C'est vrai que j'étais un peu interloquée par cette mention qui dit que la Ville voulait absolument un nouveau mobilier unique. Finalement, je trouve que c'est assez intelligent justement que la Ville de Paris se démarque avec peut-être quelque chose d'un petit peu différent d'ailleurs. Le résultat est que les trois sociétés ont répondu à l'appel d'offres. C'est bien qu'ils sont capables de le faire.

M. BAETCHE :

Merci madame la maire. J'ai trois questions. La première, on découvre aujourd'hui ces espèces de panneaux, c'est ce que l'on appelait autrefois des hommes sandwichs. C'est un mot français, je précise. Qui a décidé tout seul que ces panneaux auraient cette forme ? J'entends sans arrêt parler de concertation. Où est la concertation ? Qui a décidé de faire cela ? Personnellement, je les trouve moches, on peut faire beaucoup mieux. Deuxièmement, mon cher collègue, vous qui prenez le RER, je vous signale que le premier panneau que l'on voit dans le RER maintenant, depuis au moins six mois ou un an, c'est du numérique. Donc, personne ne respecte plus rien dans ce pays ! C'est connu, ça tient à des tas de causes que je ne vais pas énumérer, parce que ce serait gênant.

Donc, le numérique, ça ne peut pas être par conséquent un obstacle à l'Hôtel de Ville qui a des motifs qui me paraissent tout à fait bizarres. D'abord, pourquoi Clear Chanel a ce marché, alors qu'il y a un Français qui sait faire cela depuis très longtemps, qui a commencé à faire cela avec Jacques Chirac avec Jean Tiberi, que cela marchait très bien, qui donnait beaucoup d'argent à la Ville. Je voudrais que l'on m'explique pourquoi tout

d'un coup, après deux annulations par le Conseil d'État, ce n'est pas rien le Conseil d'État en France, on revient toujours à la même chose. Cela me paraît bizarre. Si vous avez des réponses sur cette question-là ? La personne en question est Decaux. L'argent de Decaux reste ici, contrairement à celui de Clear Chanel.

C'est comme l'Hôtel de Ville qui achète des Toyota pour madame la maire, par exemple, c'est très bien pour circuler, mais... Pourquoi on achète des Toyota au même prix que des Renault ou des Peugeot, expliquez-moi pourquoi ? La réponse doit être du même ordre... Toyota va vous raconter qu'ils construisent en France, oui, mais si vous regardez les comptes consolidés de Toyota, l'argent qui est en France va directement au Japon. Il ne reste pas ici. Donc, ils construisent en France, oui d'accord... Mais quand ils gagnent de l'argent, cela ne reste pas ici. J'aimerais avoir des réponses sur ces questions.

La question est de savoir pourquoi personne n'a entendu parler de cela jusqu'à aujourd'hui où je découvre grâce à ma chère collègue à côté de moi la forme de ces choses-là. Je trouve ça moche, franchement. Pourquoi n'y a-t-il pas une consultation de la population là-dessus. Dernière question, ma chère collègue, vous devez être mieux informée que nous puisque nous sommes toujours les derniers à être informés de quoi que ce soit qui se passe. Pouvez-vous me confirmer que l'Hôtel de Ville a l'intention de supprimer toutes les sucettes en bronze qu'il y a devant les bâtiments publics, par exemple juste en face, qui sont très bien faites. Elles sont en fonte pardon.

Elles sont faites de manière extrêmement précise au point de vue historique et donc cela rend service à tout le monde, en particulier aux touristes. Elles sont évidemment inaltérables, incassables, éternelles et même durables. Donc, vous pouvez me répondre là-dessus, est-il vrai qu'elles vont être enlevées ?

Mme BERTHOUT :

Je voudrais rappeler que pour le coup, il y a une Commission d'appel d'offres dans laquelle l'honnêteté intellectuelle m'oblige à dire que l'opposition y siège. C'est cette Commission qui a attribué la concession à Clear Chanel France. Autant entre Auto'Lib, je l'ai dit, et Vélib', la Ville à travers deux personnes détient 80 % des votes, ce qui est quand même pour le moins une vision quand même assez particulière de la démocratie. En tout cas-là, c'est une Commission d'appel d'offres qui a attribué ce marché-là.

Pour le reste, la population parisienne n'a pas été consultée, alors qu'elle l'est sur tout un tas d'affaires, mais il y a eu un groupe de réflexion, auquel je n'étais pas, pour imaginer ce que serait ce mobilier urbain. Voilà ce que je peux vous dire. Mais mes réponses ne sont pas très satisfaisantes pour autant. Nous passons au vote.

M. BAETCHE :

Dans le 5e, il y a cinq fontaines Wallace qui sont authentiques, elles sont d'origines, c'était les seules qui restaient. Toutes les autres sont des fabrications françaises. À l'époque, le maire avait dit que ce serait bien de mettre les cinq authentiques dans le cinquième.

M. AUDOUIN :

Le point culture générale de l'instance, je vous rappelle que la commission d'enrichissement de la langue française a validé pour les fake news le terme d'infox, que je vous invite à utiliser.

Mme BERTHOUT :

Nous pouvons passer au vote.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 13 Pour : 9 Contre : 2 Abstentions : 2

XIV – 2019 DLH 48 - MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « I/O GAZETTE ÉPHÉMÈRE DES FESTIVALS » AU 12 RUE DE MIRBEL (5E), FIXATION DE LOYER ET ATTRIBUTION D'UNE AIDE EN NATURE.

Je cède la parole à Benjamin ISARE.

M. ISARE :

Cette délibération vise à mettre à disposition un local au profit d'une association dont les statuts ont été déposés le 23 octobre 2015, donc une association assez récente, actuellement totalement inconnue dans le quartier par les habitants et par les élus et par la maison des associations. Cette association a la possibilité grâce à la Ville de Paris d'avoir un local de 30 mètres carrés, avec 8 mètres carrés de stockage. Ce local a été estimé à un loyer de 10 044 euros annuels hors charges par le Conseil du Patrimoine de la Ville et validé par le Conseil de Paris. Cette délibération vise à proposer un loyer minoré d'un montant de 5 244 euros annuels hors charges pour cette association et de consentir également une aide en nature d'un montant de 4 800 euros par an, donc un loyer quasi nul.

Je suis très étonné que pour une association qui a aussi peu d'années d'existence la Ville se saisisse d'un local pour pouvoir leur proposer un local à un loyer quasi dérisoire, alors que l'on a énormément d'associations dans le quartier qui existe depuis des décennies, qui sont également en souffrance et en recherche de locaux à loyer très abordable. À titre personnel, je suis défavorable à cette délibération, je trouve que la démarche est assez curieuse. Donc, je propose un avis défavorable.

Mme BERTHOUT :

Je suis très choquée par cette délibération. Je voterai contre sans aucune espèce d'hésitation, ce n'est pas contre l'association que je ne connais pas. Mais ce qu'il se passe là est extrêmement grave. Je vous rappelle qu'au conseil d'arrondissement du 15 mai 2017, nous avions voté un vœu pour proposer ce local… il y a très peu de locaux disponibles en rez-de-chaussée, je regarde toujours ça avec beaucoup d'attention, pour essayer de voir quel projet d'intérêt général pour le quartier pourrait être soutenu. Nous avons une association qui s'appelle *Les Amis de Caractère*, caractère vous connaissez, c'est une maison d'édition qui édite de la poésie depuis plus de soixante ans. C'est également une petite librairie qui a beaucoup de difficultés à vivre. Quand nous avons des librairies, des maisons d'édition qui ont des difficultés, nous ne cessons d'intervenir pour essayer de les aider, pour essayer d'obtenir de l'aide.

Nous allons voir la SEMAEST, nous allons voir le GIE Paris Commerce maintenant, on discute avec eux, est-ce que vous pouvez faire un effort, est-ce que vous pouvez les aider ? Ici, je tiens à vous préciser que le dossier a été retoqué, une des raisons étant pour l'association *les amis de caractère,* parce qu'il fallait que ce soit une association. Étant donné que ladite association n'avait pas forcément la surface financière pour payer ledit loyer.

Et là abracadabra, comme par hasard, là on diminue par deux le loyer autrement dit c'est de la quasi-gratuité, et l'on valorise pour évidemment, je dirais, faire avaler, pardonnez-moi d'être un peu triviale, mais ce tour de passe-passe. Il y a une aide en nature qui comme par hasard est de 4 800 euros. On nous prend vraiment pardonnez-moi comme disent les jeunes pour des blaireaux, mais vraiment. Parce que 4 800 euros d'aide en nature, soi-disant comme mise à disposition de locaux, plus un loyer de 5 244 euros. Évidemment, on ne vous dit pas 244, comme cela ça ne fait pas tout à fait 10 000 euros bien sûr. Tout cela est un vrai tour de passe-passe. Un loyer annuel hors charges dû par l'association. Encore une fois, je ne connais pas cette association, je n'ai rien contre, rien pour, mais franchement de qui se moque-t-on ?

On est dans l'arrondissement des librairies des maisons d'édition, la Ville nous explique parfois avec un brin d'hypocrisie que l'on veut bien aider, accessoirement on veut bien aider, mais donner beaucoup d'argent. Là, on se débrouille en disant vraiment on va aider. C'est quand même les éditions caractère, enfin, mais ça serait pareil pour une autre librairie ou maison d'édition, je me battrai pour essayer de les soutenir. Franchement là, en

un an, donc moi je voterai contre, parce qu'à un moment il faut arrêter de se moquer des élus. Voilà. Je fais une longue diatribe là-dessus, parce que franchement c'est scandaleux.

Ce sont des petits arrangements, je le dis, ces petits arrangements entre amis, alors je ne sais pas ce qu'il y a derrière, encore une fois, je ne connais pas cette association, mais je dis très clairement que ce serait pour autre chose, c'était pour une librairie maison d'édition du 5e arrondissement, voilà, donc je voterai contre.

M. BAETCHE :

Je voterai contre aussi. Il se trouve, sans que j'en parle, que je connais cette association. Je ne vais pas en parler. Je vous rappelle que le quartier n'était composé que de libraires, rue Saint-Jacques. Aujourd'hui, on les tue par des mesures comme celle-là.

Mme BERTHOUT :

Rue de Mirbel, ce n'était pas grand-chose, on aurait pu tous s'y mettre. Vraiment. Encore, cela aurait été une association qui aurait demandé cent mètres carrés... Mais franchement...

J'ai passé des semaines et des semaines pour ne pas dire des mois pour essayer de la défendre. On a essayé de plaider à la Région pour avoir des subventions, à la Ville. Il y avait une solution qui était une solution de bon sens qui permettait d'aider une maison en plus très identitaire du quartier dédiée à la poésie, franchement la poésie on a bien besoin de la soutenir. Je voterai contre sans aucun remords. Je ferai une explication au Conseil de Paris, non pas pour être contre cette association, le sujet n'est pas là. Mais il y a deux poids et deux mesures. En un an, on change totalement les conditions de location ! Qu'est-ce que cela veut dire ! Évidemment sans nous prévenir.

Je vous donne avec énergie ma position et le pourquoi surtout. Encore une fois, cela n'a rien contre ladite association.

Je propose que nous passions au vote.

Cette délibération est rejetée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13 Contre : 11 Abstentions : 2

La Ville de Paris est propriétaire de lots dans un immeuble situé en copropriété 12 rue de Mirbel. C'est donc son domaine privé, nous sommes bien d'accord. Ce n'est pas le GIE qui gère. Domaine privé de la Ville. Les locaux sont occupés par cette association qui est rédactrice d'un journal gratuit. Gazette éphémère des festivals franchement... Écoutez bien, c'est quand même savoureux. Journal gratuit, papier et numérique, on ne fait pas de concurrence, c'est formidable et de critiques sur la création culturelle en générale, du même nom, dans le cadre d'un bail commercial. Une commission d'attribution des locaux associatifs s'est réunie en 2017 pour cette attribution. Commission, alors là, je ne sais pas qui participe, moi, c'est vraiment le flou artistique le plus complet. J'imagine que pour cette commission ils doivent être deux autour d'une table.

En plus d'offrir un local en plein cœur du 5e, l'association Gazette éphémère des festivals va maintenant bénéficier d'une aide en nature sur son loyer. Tout ça est formidable, totalement exorbitant du droit commun, je dis bien totalement exorbitant du droit commun, couvert par aucune règle équitable d'attribution.

Je vais aller évidemment aux nouvelles, je déposerai un vœu au Conseil de Paris demandant à ce que l'on soit membre de cette Commission, enfin qu'il y ait en tout cas des gens de l'opposition dans cette commission et qu'accessoirement on ne puisse... d'ailleurs que l'on soit membre ou pas de la Commission, que l'on ne puisse pas comme cela, de manière autoritaire et unilatérale, changer les conditions d'un bail. Cela vaut

d'ailleurs pour les augmentations comme pour les diminutions. Parfois, on augmente le bail, pourquoi ? On ne sait pas, là on le diminue. Pourquoi ? On ne sait pas.

Mme COHEN-SOLAL, Conseillère du 5e arrondissement :

La question se pose, parce que c'est un bail commercial dont il s'agit, c'est géré par la DLH, Direction du logement, qui normalement a vocation à s'occuper des logements. Il ne s'agit absolument pas d'un logement dans ce cas précis. Dans la mesure où c'est le domaine privé, effectivement cela revient à la DLH. J'avais eu à m'occuper de ce genre de choses, mais normalement on devait mettre en vente aux enchères une partie des locaux du domaine privé. Il semble qu'il y en a quelques-unes qui aient échappé à la loi.

Mme BERTHOUT :

Je vais faire un courrier. Il faudrait que cela rentre dans le patrimoine de la SEMAEST, ce serait intelligent. Il faudrait faire quelques ajustements juridiques. Donc, il faut que l'on demande ça

Nous avons terminé ce conseil, c'est un record absolu, nous vous remercions de votre participation active.

XV – 2019 DEVE 33 - COMMUNICATION - MISE EN ŒUVRE DU PROJET « + DE NATURE EN VILLE » DU BUDGET PARTICIPATIF 2016 - 51 PROJETS D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE BIODIVERSITÉ ET DE ZONES HUMIDES DANS 16 ARRONDISSEMENTS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h03.

Le Secrétaire de séance

Jacques SOPPELSA